

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 204 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Marie MARTINOD - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par David GALTIER - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Lourdes MOUNIEN représenté par Marie MICHAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Martin CARVALHO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET - Mireille BENEDETTI - Jean-Pierre CESARO - Bernard DESTROST - Sophie GUERARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Anthony KREHMEIER - Pascal MONTECOT - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO - Denis ROSSI - Valérie SANNA - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

André BERTERO représenté à 15h00 par Olivier GUIROU - Sophie JOISSAINS représentée à 15h37 par Gérard BRAMOULLÉ - Hatab JELASSI représenté à 15h56 par Frédéric VIGOUROUX - Nathalie LEFEBVRE représentée à 16h05 par Gaby CHARROUX - Maryse RODDE représentée à 17h36 par Jean HETSCH - Frédéric VIGOUROUX représenté à 17h37 par François BERNARDINI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ à 16h51 - Nicole JOULIA à 16h51 - Yves VIDAL à 16h52 - Patrick GRIMALDI à 17h35 - Richard MALLIÉ à 17h37 - Laurent BELSOLA à 17h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 001-9677/21/CM

■ Approbation de l'expérimentation d'un budget participatif de fonctionnement pour le quartier prioritaire de la Politique de la ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence situé à Air-Bel à Marseille - Approbation d'un appel à manifestation d'intérêt et création d'un comité de pilotage

MET 21/17891/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, six contrats de ville ont été signés regroupant 59 quartiers prioritaires situés sur 15 communes et regroupant plus de 300 000 habitants.

21 quartiers sont éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont 11 Quartiers d'Intérêt National et 10 d'Intérêt Régional.

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage stratégique des Contrats de Ville sur les quartiers prioritaires, afin de garantir une coordination et une cohérence territoriale.

Sur la base de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et suite à la validation de ses orientations lors du comité de pilotage politique de la ville du 21 mars 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence développe depuis juin 2019 une expérimentation autour d'un budget participatif de fonctionnement sur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette expérimentation fait partie des actions menées par la Métropole au titre de la modernisation de son action publique en lien avec l'Etat notamment en matière de développement territorial.

Suite à la crise sanitaire apparue au premier trimestre 2020, le budget participatif de fonctionnement s'inscrit dans une double stratégie de transition écologique et de solidarité identifiée clairement dans le cadre de l'exercice de prospective de la Métropole des Possibles :

- le Plan de Relance et Renouveau « AMP 2R » adopté par la Métropole le 31 juillet 2020
- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 adopté par la Métropole le 19 novembre 2020.

Ces deux dispositifs laissent une place prépondérante à la construction d'une politique de développement durable intégrant les problématiques de solidarité et d'inclusion travaillée avec les habitants – citoyens.

Le budget participatif de fonctionnement 2021 confère un caractère opérationnel à des enjeux portés de longue date par les dispositifs de la Politique de la Ville. Il représente l'un des outils privilégiés pour renforcer l'action publique de proximité tout en repositionnant l'habitant au cœur des dispositifs publics sur des sujets que la crise sanitaire a placé au premier plan.

Les habitants deviennent ainsi acteurs de l'évolution des dispositifs publics en prenant part aux décisions qui concernent directement leur territoire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la philosophie du soutien aux actions citoyennes inscrite dans le Contrat de Ville 2015 – 2022. Les actions portant sur le cadre de vie, la réussite éducative, l'insertion, la santé rejoignent les préoccupations en terme du mieux vivre et du prendre soin, ouvrant parfois vers de nouvelles activités professionnelles. De nombreuses ressources sont ici réunies pour assurer une transition environnementale des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), modèle pour d'autres territoires de la métropole.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021

Le budget participatif de fonctionnement ainsi souhaité par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour 2021 prend la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le thème de la transition écologique et la qualité de vie dans les QPV, ouverts à tous les acteurs associatifs intéressés, pour travailler leurs propositions d'actions sur la base des besoins et des orientations définis par les habitants.

Pour l'année 2021, cette nouvelle phase d'expérimentation du budget participatif est située sur le quartier prioritaire d'Air-Bel sur la commune de Marseille (13011), territoire bénéficiant également d'un programme de rénovation urbaine.

Les habitants participeront à chaque étape-clé de l'opération, à savoir :

- Phase 1 : La définition et l'analyse des besoins formulés par les citoyens ;
- Phase 2 : La définition des objectifs territoriaux à atteindre ;
- Phase 3 : La hiérarchisation des priorités ;
- Phase 4 : La restitution de ces derniers éléments auprès des opérateurs ayant manifesté le souhait de s'inscrire dans cette démarche via l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;
- Phase 5 : Le choix des projets à mettre en œuvre ;
- Phase 6 : Le suivi de la réalisation et des impacts des projets sur le territoire en fin d'année

Les phases 1 à 4 et 6 se dérouleront sous la forme d'ateliers en présentiel, si les conditions sanitaires le permettent. En fonction du contexte et des mesures liées au COVID-19, elles pourront se tenir en distanciel.

La phase 5 de sélection des projets se déroulera sur l'espace public, durant une journée, à l'aide d'un système de vote pour les projets qui seront présentés sur des panneaux A0, selon des modalités identiques à l'expérimentation menée en 2019. En fonction de contexte sanitaire, ces modalités de sélection des projets pourront être organisées en ligne.

L'AMI sera ouvert aux opérateurs associatifs ou à but non lucratif à jour de leurs déclarations et disposant d'un numéro SIRET. En faisant acte de candidature, et en cas de dépôt d'un projet, ces derniers s'engageront, à l'issue des rencontres avec les habitants permettant de déterminer leurs attentes, à :

- proposer un projet s'inscrivant dans la thématique générale de l'AMI, à savoir la transition écologique et la qualité de vie dans les QPV, et répondant aux besoins des habitants ainsi identifiés,
- proposer un projet en fonctionnement et non en investissement,
- proposer un projet qui se déroulera sur 2021,
- proposer un projet pour lequel l'éventuelle subvention qui sera accordée ne se substituera pas au droit commun,
- proposer un projet dont les bénéficiaires seront les habitants du QPV d'Air Bel.

Les opérateurs intéressés pourront faire acte de candidature sur la plateforme d'innovation de la Métropole AMP : <https://innovation.ampmetropole.fr/4-les-appels-a-innovation.htm> grâce à un formulaire de candidature simplifié à compléter en ligne. Ce formulaire comportera les principales informations de la structure candidate (dénomination, statut juridique, n°SIRET, nom du représentant légal, nom du référent pour l'action, coordonnées, objet de la structure). Le formulaire reprendra l'ensemble des engagements définis ci-dessus et devra être signé par le représentant légal de la structure candidate.

L'AMI sera ouvert à partir du 15 Mars 2021 jusqu'au 21 Mars 2021 à minuit. L'ensemble des candidats seront ensuite informés par voie de messagerie du temps de rencontre entre habitants et opérateurs qui se tiendra la semaine du 22 mars (date à préciser en lien avec les habitants).

A l'issue de cette phase, les candidats disposeront jusqu'au 25 avril à minuit pour déposer leur proposition de projet sur la plateforme de la Politique de la Ville du Conseil de Territoire Marseille Provence : <http://www.polvillemarseille.fr/>

Leur dossier devra contenir un dossier de demande de subvention, leurs pièces administratives ainsi qu'une note d'opportunité.

La sélection des projets par les habitants (phase 6) sera organisée au mois de Mai, en fonction des conditions sanitaires de la période et selon les échanges avec les habitants.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021

Cette démarche inédite en France sur le plan de l'ingénierie technique sera placée sous la responsabilité d'un Comité de pilotage (COPIL) composé de :

- Monsieur le Vice-Président de la Métropole, délégué à la Politique de la Ville, Président du COPIL
- Monsieur le Vice-Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence, délégué à la Politique de la Ville
- Monsieur le Maire du 11^{ème} arrondissement de Marseille, ou son représentant,
- Un représentant des services de l'Etat
- Deux représentants du conseil citoyen du territoire concerné
- Deux habitants du quartier prioritaire, volontaires ou éventuellement désignés par tirage au sort en cas de candidatures multiples.

Le Comité de pilotage se réunira durant l'expérimentation sur convocation du Vice-Président de la Métropole délégué à la Politique de la Ville, et aura pour objet successivement :

- La validation des projets retenus par les habitants et de leurs plans de financement,
- L'examen du bilan de cette expérimentation.

Le budget global alloué à cette expérimentation est de 95 000 euros sur l'année 2021.

L'attribution des subventions pour les projets sélectionnés dans le cadre du budget participatif sera ensuite proposée au vote du Bureau de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Les six contrats de ville en cours sur le territoire métropolitain ;
- La délibération n°FBPA 033-8303/20/CM portant approbation du Plan de relance de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération CHL 003-8785/20/BM portant approbation de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 16 février 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que sur la base de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en œuvre une expérimentation autour d'un budget participatif de fonctionnement sur le quartier prioritaire de la politique de la ville d'Air-Bel à Marseille ;

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021

- Que la Métropole a adopté son Plan de relance au 31 juillet 2020, priorisant les interventions de la collectivité locale en faveur du développement durable et de l'inclusion, reprenant la démarche de la Métropole des Possibles ;
- Que la Métropole a approuvé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi le 19 novembre 2020, actant le déploiement d'un budget participatif de fonctionnement ;
- Que le budget participatif de fonctionnement a pour objet de placer les habitants au cœur de l'action publique, faisant d'eux des acteurs de l'évolution des dispositifs publics en prenant part aux décisions qui concernent directement leur territoire ;
- Que ce budget participatif se traduira par la proposition de projets sur le quartier prioritaire concerné, rédigé sur la base des besoins et des orientations exprimés par les habitants ;
- Que les projets retenus à l'issue d'une phase de vote bénéficieront de subventions métropolitaines.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe de l'expérimentation d'un budget participatif de fonctionnement pour le quartier prioritaire de la Politique de la Ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence dénommé Air-Bel sur la commune de Marseille (13011).

Article 2 :

Est approuvé l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation du budget participatif de fonctionnement du quartier prioritaire Air-Bel situé sur la commune de Marseille, dont les modalités sont précisées ci-dessus.

Article 3 :

Est approuvée la constitution d'un Comité de pilotage (COPIL) pour le budget participatif de fonctionnement du quartier prioritaire Air-Bel de la commune de Marseille, composé de :

- Monsieur le Vice-Président de la Métropole, délégué à la Politique de la Ville, Président du COPIL
- Monsieur le Vice-Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence, délégué à la Politique de la Ville
- Monsieur le Maire du 11^{ème} arrondissement de Marseille, ou son représentant,
- Un représentant des services de l'Etat,
- Deux représentants du conseil citoyen du territoire concerné,
- Deux habitants du quartier prioritaire, volontaires ou éventuellement désignés par tirage au sort en cas de candidatures multiples.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole, Sous-Politique E111-Nature 65748 – Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021